



SAISON 2018-2019

PROGRAMME DES ACTIVITES

Reprise des cours à partir du : **17 septembre 2018**

GYMNASTIQUE	Renforc ^t musculaire	Lundi	12h15 à 13h15	Parquet	DENIS
	Cardio training	Lundi	19h30 à 20h30	Salle de Danse	PIERRE
	Renforc ^t musculaire	Mardi	9h30 à 10h30	« les floralies »	DENIS
	Gym bien être	Mardi	12h15 à 13h15	Dojang	CORINNE
	Cocktail forme	Mardi	17h30 à 18h30	Salle de Danse	VIRGINIE
	Cardio-Latino	Mardi	18h45 à 19h45	Salle de Danse	VIRGINIE
	Pilates	Mercredi	12 h 15 à 13 h 15	Salle de Danse	GERALDINE
	Renforc ^t musculaire	Mercredi	17h00 à 18h00	Parquet	DENIS
	Cardio training	Mercredi	18h00 à 19h00	Parquet	DENIS
	Pilates	Mercredi	19h00 à 20h00	Parquet	GERALDINE
	Cocktail forme	Jeudi	12h15 à 13h15	Salle de Danse	GERALDINE
	Cardio training	Jeudi	17h30 à 18h30	Parquet	YANN
	Cardio training	Jeudi	18h30 à 19h30	Parquet	PIERRE
	Pilates	Jeudi	19h30 à 20h30	Salle de Danse	GERALDINE
	Pilates débutants	Vendredi	12h15 à 13h15	« les floralies »	VIRGINIE
	Gym body zen	Vendredi	17h10 à 18h10	Salle de Danse	GERALDINE
	Cardio training	Vendredi	17h30 à 18h30	Parquet	DENIS
	Cocktail forme	Vendredi	18h15 à 19h15	Salle de Danse	GERALDINE

SWIMMING-GYM	Lundi (1)	9h à 10h	SUAPS	DENIS
	Lundi (2)	10h à 11h		DENIS
	Mercredi	12h15 à 13h15		FABIENNE
	Samedi (1)	9h à 10h		FABIENNE
	Samedi (2)	10h à 11h		FABIENNE

FOLKLORE	Lundi	18h00 à 19h30	Salle de Danse	SUZON
-----------------	-------	---------------	----------------	-------

YOGA	Lundi	18h15 à 19h30	Parquet	ANNE
	Jeudi	18h15 à 19h30	Salle de Danse	ANNE

DANSE DE SOCIETE	Mercredi (début/inter)	18h30 à 19h30	Salle de Danse	MARLENE
	Mercredi (inter/conf)	19h30 à 20h30	Salle de Danse	MARLENE

GOLF	Set Golf	Libasse, Stéphane
-------------	----------	-------------------

RANDONNEE	Dimanche +... Voir programme	Une marche par mois+ Randos douces	DANY. DEDEE, DOMINIQUE, JOEL, J.FRANCOIS
------------------	---------------------------------	---------------------------------------	---

PAS DE COURS PENDANT LES VACANCES SCOLAIRES.

Site internet : <http://gvcrepsaix.fr>



SAISON 2018-2019

TARIFS ANNUELS 2018/2019

Cotisation : Adhésion (39,40 € + Licence (25,60 €) = 65 €

	Nombre de cours par semaine	TARIF PLEIN	TARIF ETUDIANT
GYMNASTIQUE	2 cours	90 €	72 €
	3 cours	120 €	96 €
	4 cours	150 €	120 €
	Cours libres	200 €	160 €
SWIMMING GYM	1 cours	140 €	112 €
	2 cours	240 €	192 €
FOLKLORE	1 cours	67 €	53,60 €
YOGA	1 cours	120 €	96 €
	2 cours	200 €	160 €
DANSE DE SOCIETE	1 cours	125 €	100 €
	En couple	200 €	160 €
GOLF	Forfait 30 cours à l'année	420 €	336 €
RANDO	1 marche par mois plus randos douces	22 €	22 €

Tarifs forfaitaires pour l'année, aucun remboursement ne sera effectué.

*Les personnes pratiquant au moins **trois activités** bénéficieront **d'une réduction de 15€.***

Site internet : <http://gvcrepsaix.fr>



REGLEMENT INTERIEUR DE L'ASSOCIATION DES GYMNASTES VOLONTAIRES DU CREPS

L'Association des Gymnastes Volontaires du CREPS est un club de "sports loisirs" régi par la loi de 1901 et rattaché à la FFEPGV – Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire.

Les adhérents à l'Association des Gymnastes volontaires du CREPS se verront délivrer, lors de leur inscription, un badge personnel qu'ils devront porter lors des séances auxquelles ils sont inscrits.

Ce badge leur permettra l'accès à l'enceinte du CREPS, à la piscine du SUAPS, à la salle des Floralies d'Aix en Provence, 3 Rue du Dr Lucien Cartotto ainsi qu'à l'Espace Set Golf, selon les activités choisies

LES TARIFS ANNUELS SONT FORFAITAIRES – AUCUN REMBOURSEMENT NE SERA EFFECTUE APRES LA DATE OFFICIELLE DE DEBUT DES COURS - SAUF EN CAS DE LONGUE MALADIE.

Les adhérents qui s'inscrivent à compter du 2^{ème} ou 3^{ème} trimestre bénéficient d'un tarif dégressif. Ils paieront 2/3 ou 1/3 de l'activité choisie, le montant de l'adhésion demeure inchangé.

Sans refus écrit de la part de l'adhérent, l'adresse mail inscrite sur le bulletin d'adhésion sera utilisée pour lui adresser sa licence et lui communiquer toutes les informations, concernant la vie du Club, jugées utiles par le Conseil d'Administration (absence d'un animateur, activités de prolongement...).

Aucun cours ne se déroule pendant les congés scolaires.

Les adhérents sont assurés par la MAIF par l'intermédiaire d'un contrat signé par celle-ci et la FFEPGV.

Le nombre de pouvoir par adhérent est limité à 2 pour les votes en Assemblée Générale.

Il est interdit :

- D'accéder aux installations du CREPS en dehors des heures autorisées par la convention qui lie l'AGV du CREPS au site d'Aix du CREPS PACA et pendant les congés scolaires.
- D'amener des enfants lors des séances pour des raisons de sécurité, de respect des adhérents(tes) et de l'animateur (animatrice).
- D'accéder aux salles avec des chaussures de ville ou ayant été utilisées à l'extérieur.

Obligations :

- Communiquer une adresse électronique lors de son inscription.
- Informer l'association de tout changement d'adresse électronique et postale.
- Eteindre son téléphone portable avant le début du cours.
- Respecter les horaires des cours choisis lors de l'inscription.
- Respecter les règlements intérieurs du SUAPS, du CREPS et de l'Espace Set Golf (Respecter les joueurs présents sur le green de l'Espace set golf, suivre les directives de l'enseignant, ne pas ramasser les balles " perdues" parler discrètement...).

Conseils et Informations :

- Consulter régulièrement le site internet du club : <http://gvcrepsaix.fr>, toutes les informations concernant le fonctionnement du club sont régulièrement mises à jour.
- Les adhérents au club "AGV du CREPS" peuvent bénéficier d'une remise de 5 à 10% sur les séjours organisés par les VTF.
- Pour tout renseignement complémentaire vous pouvez vous adresser aux personnes citées ci-dessous :

GYM	Louis IMBO -- Françoise LAURIN	06 25 49 72 47	
YOGA	Anne BOYER (animatrice)		
FOLKLORE	Suzon LAURIN	04 42 59 39 98	Avant 21 h
DANSE DE SOCIETE	Suzon LAURIN	04 42 59 39 98	" "
SWIMMING-GYM	Jean-Louis MANZANO	06 68 42 17 08	
GOLF	Andrée SAINT-DIDIER	06 13 12 16 99	
RANDONNEE	Joël ARIASI – Louis IMBO	06 87 20 13 19	06 25 49 72 47



Association des Gymnastes Volontaires du CREPS
Maison de la vie associative – 75 route des milles – 13090 Aix
Site internet : <http://gvcrepsaix.fr>

"RGPD" ou Règlement Général sur la Protection des Données

APPLICATION DU REGLEMENT GENERAL SUR LA PROTECTION DES DONNEES (RGPD)

Ce texte applicable depuis le 25 mai 2018 vise surtout à limiter le démarchage commercial abusif et à lutter contre la revente des données personnelles par les grandes entreprises.

Ses grands principes sur l'obtention des données personnelles :

Elles doivent :

Etre obtenues de manière licite, loyale et transparente – (ce qui est le cas des clubs EPGV)

Collectées pour une finalité déterminée, explicite et légitime (envoi de la licence par la fédération et des informations du club...)

Adéquates, pertinentes et limitées à ce qui est nécessaire (ce qui est le cas des clubs EPGV)

Conservées pendant une durée limitée (Idem)

Traitées de manière à garantir la sécurité des données afin de préserver l'intégrité et la confidentialité des données personnes de chacun (Idem)

Pour les ASSOCIATIONS les données collectées sont essentiellement les suivantes :

- Nom
- Prénom
- Numéro de téléphone
- Adresse e-mail
- Certificat médical

**La collecte de ces informations est nécessaire à l'exécution du contrat d'adhésion à une association sportive.
Ainsi le consentement du pratiquant n'a pas à être sollicité pour collecter ces données.**

Les droits de l'adhérent :

Droit d'accès : le droit de demander l'accès à ses données personnelles

Droit de rectification : le droit de demander la modification ou la mise à jour de ses données personnelles inexactes ou incomplètes

Droit d'effacement : le droit de demander de supprimer définitivement ses données personnelles

Droit de restriction : le droit de demander d'arrêter temporairement ou définitivement le traitement de tout ou parti de ses données personnelles

Droit de portabilité : le droit de demander une copie de ses données personnelles au format électronique et le droit de transmettre ces données personnelles pour une utilisation par un service tiers.

Extraits du guide pratique établi par le service juridique de la FFEPGV – Fédération Française d'Education Physique et de Gymnastique Volontaire (juillet 2018)